

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 10 octobre 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 1er, 2, 3 et 4 octobre 2019

2019 DAE 243 Subvention (20.000 euros) et convention avec le Groupement d'Intérêt Public Cafés-Cultures (18e).

Mme Afaf GABELOTAUD, rapporteure.

Le Conseil de Paris,

Vu la loi 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et en particulier son article 10 ;

Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2511-13 et les suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 17 septembre 2019, par lequel Madame la Maire de Paris lui propose d'accorder une subvention de fonctionnement au Groupement d'Intérêt Public Cafés-Cultures (20^{ème});

Sur le rapport présenté par Mme Afaf GABELOTAUD, au nom de la 1ère Commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention, dont le texte est joint à la présente délibération, avec le Groupement d'Intérêt Public Cafés-Cultures.

Article 2 : Une subvention de 20.000 euros est attribuée au Groupement d'Intérêt Public Cafés-Cultures, domiciliée 2, impasse Girardon (18e) (SIMPA 184375 / dossier 2019_09624) au titre de l'exercice 2019.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée au budget de la Ville de Paris de l'exercice 2019 sous réserve de la décision de financement et de la disponibilité des crédits.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

Anne HIDALGO